

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **130 (2004)**

Heft 21: **Habiter en Ems**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CONCOURS À GENÈVE : NÉGLIGENCE

A la suite du jugement du concours sur invitation - organisé conformément au règlement SIA 142 - pour le Nouveau Prieuré à Genève, une plainte contre la décision du jury a été déposée auprès de la **sia**. Un des participants a en effet invoqué une négligence de procédure. Le plaignant a fait valoir que la décision du jury a été prise sur la base de documents qui, n'étant ni demandés ni admis, devaient être exclus du jugement et écartés immédiatement. Si le comité de plainte mis en place par la commission SIA 142 a constaté d'importantes négligences, il est d'avis qu'elles n'ont pas influencé de façon déterminante le jugement.

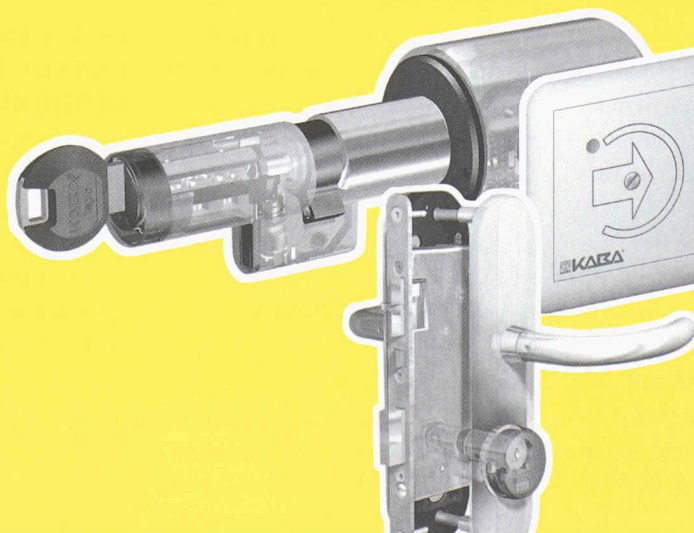
## Trop de documents pris en compte

Le programme du concours définissait le nombre de planches à rendre - au maximum seize de format A3 - ainsi que leur mode de présentation - plans, coupes et façades à l'échelle 1:500. Parmi les seize planches, une à deux planches explicatives étaient demandées, sans échelle imposée. Dans le cadre des questions, un participant a demandé l'autorisation de produire un plan de situation à l'échelle 1:2500. Le jury a accepté cette requête, sous réserve que le plan figure sur une des planches explicatives. Malgré ces explications précises, sept des dix concurrents - parmi lesquels on retrouve les trois premiers classés - ont enfreint les

prescriptions en rendant de une à six planches explicatives supplémentaires.

Si l'article 19.3 du règlement SIA 142 précise que « les documents que le programme ne demande ni n'admet expressément seront exclus du jugement et écartés immédiatement », le jugement du concours pour le Nouveau Prieuré s'est cependant basé sur tous les documents reçus. Invoquant le fait que la prise en compte de documents non demandés a faussé l'égalité de traitement et a ainsi porté préjudice à l'objectivité du jugement, le plaignant a demandé que la décision du jury soit annulée. Il a estimé que sa plainte se justifiait par l'application des dispositions du règlement SIA 142.

# Chefs-d'œuvre de la technique.



Kaba elolegic permet un contrôle des accès simple et peu onéreux. Tous ses composants tels que serrure, lecteur et cylindre ont été combinés à l'électronique pour former un système parfaitement cohérent et extrêmement flexible. Kaba elolegic étant un système évolutif et s'intégrant partout, il vous garantit un investissement durable. Les produits Kaba sont disponibles chez nos partenaires spécialisés agréés. Adresses sous: [www.kaba.ch](http://www.kaba.ch)

Kaba SA  
Total Access Suisse  
Wetzikon • Rümlang • Crissier  
Téléphone 0848 85 86 87  
[www.kaba.ch](http://www.kaba.ch)

Distribué par:



**KABA**®

Partenaire autorisé



**Kaba elolegic**